

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012**

**Séance du 12 mars 2012**

CG12/2<sup>ème</sup>/II-02

*L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, et Tabarly ;*

*Absent excusé : M. Viguié.*

**LES ITINÉRAIRES CYCLABLES**

**I – La « Vélo Voie Verte des 2 Mers »**

Terminé depuis 2010, le parcours cyclable en bordure du canal des deux mers attire un nombre croissant d'adeptes de « la petite reine ».

Les documents présentés, qui précisent les comptages relevés en 6 points de l'itinéraire, illustrent la progression des usagers entre 2010 et 2011.

L'implantation de la signalisation directionnelle et touristique est, à ce jour, achevée.

L'Agence de Développement Touristique (A.D.T.) a mené durant la saison estivale une nouvelle enquête de satisfaction auprès des usagers de la Vélo Voie Verte, afin d'évaluer les besoins. (Une précédente enquête avait été conduite en 2009, indiquant un déficit de signalisation et de services).

Les résultats de l'enquête en 2011 mettent en exergue les points suivants :

-94 % des usagers se déclarent satisfaits du parcours effectué (intérêt du parcours cyclable),

-91 % manifestent une forte satisfaction vis à vis de la qualité de l'environnement,

-85 % constatent la qualité de l'entretien des équipements,

-les  $\frac{3}{4}$  des usagers ont apprécié la signalétique le long de l'axe (contre  $\frac{3}{4}$  des usagers mécontents en 2009),

-57 % des usagers réclament quelques équipements de base : points d'eau, toilettes et aires de pique nique.

### Développement de la Vélo Voie Verte

Après la phase d'aménagement de l'axe cyclable, qui connaît déjà en l'état, un succès croissant, s'ouvre aujourd'hui une phase de développement des équipements et des services dédiés aux usagers.

Dans notre nouvelle politique touristique, que je vous propose d'examiner lors de cette séance, nous encouragerons les aménagements dont la vocation sera de créer de nouveaux services aux usagers de cet axe à double fréquentation, fluviale et terrestre.

J'ai, d'ailleurs, demandé aux services de l'ADT d'étudier un programme de réhabilitation des **maisons éclusières**, en lien avec VNF et avec les collectivités locales, afin d'y développer des activités et des services touristiques, nécessaires au développement de la fréquentation.

D'autre part, dans le cadre du Plan Canal, VNF a confirmé sa volonté de réhabiliter la Pente d'Eau de Montech si, toutefois, les collectivités manifestaient leur souhait d'en exploiter les attraits touristiques. Une étude va donc être prochainement réalisée afin de définir un projet lié à l'accueil touristique, afin de rendre à ce site toute la fréquentation qu'il mérite.

En 2012, l'ADT nous propose les orientations suivantes dans le cadre de la poursuite de la valorisation de la Vélo Voie Verte et des territoires de son périmètre :

**-accompagner les prestataires dans une labellisation « accueil vélo »** afin de qualifier les services aux usagers cyclotouristes et de créer une « chaîne de prestations touristiques » cohérente le long de l'axe ;

**-sensibiliser les collectivités locales traversées au développement d'aménagements complémentaires** (points d'eau, toilettes, aires de pique-nique), mais également au développement d'itinéraires cyclables connexes à la voie verte ;

**-développer une signalétique de jonction et des Relais Informations Services dédiés à l'itinérance** (pédestre et cyclotouriste) permettant de fournir aux usagers, à l'aide d'une cartographie, une information claire et complète sur les circuits et les sites touristiques proches ;

**-poursuivre les actions de promotion des séjours vélo auprès d'un public de proximité** (Toulouse et Bordeaux), mais également national et européen à travers des actions auprès de la presse. Des accueils de journalistes étrangers et de tour-opérateurs seront organisés dans le cadre de la valorisation de la thématique vélo au niveau régional.

Enfin, l'ADT s'attachera à mener une observation de l'évolution des flux sur l'axe Vélo Voie Verte et à assurer une veille permanente des modes de consommation ainsi que des niveaux de satisfaction des clients.

## **II – La bretelle de Montech**

Intégré au schéma national des itinéraires cyclables de 1998, l'aménagement de la bretelle de Montech, entre Montech et Montauban, sera programmé une fois le financement du confortement préalable des berges acquis. Ces travaux de confortement d'un montant de **260 000 € HT** sont nécessaires pour réaliser la plate forme du futur parcours cyclable.

Lors de notre séance du 18 novembre 2010, vous m'avez autorisé à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et de la Communauté Européenne en ce sens.

A cet effet, par courrier en date du 8 février 2011, j'ai sollicité Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées. A ce jour, je n'ai aucune réponse à ma demande de subvention.

Pour la réalisation de la piste cyclable dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, l'Etat, par arrêté du 21 novembre 2006 et la Région par arrêté du 17 octobre 2006 ont chacun attribué au département de Tarn-et-Garonne une subvention de **150 000 €** pour un montant de travaux de **600 000 € HT** conformément au plan de financement initial :

– Conseil Général de Tarn-et-Garonne	<b>300 000 €</b>
– Conseil Régional de Midi-Pyrénées	<b>150 000 €</b>
– État	<b>150 000 €</b>

Après un rapprochement de nos services et ceux de la Région Midi-Pyrénées pour enfin concrétiser ce projet dans le cadre de financements croisés, il serait possible, avec **un nouveau plan de financement**, de prétendre à des crédits européens.

Pour la réalisation du confortement des berges, je vous propose, pour un montant de **260 000 € HT**, la répartition suivante :

- |                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| – Conseil Général de Tarn-et-Garonne | <b>210 000 €</b> |
| – Région Midi-Pyrénées               | <b>50 000 €</b>  |

Pour la réalisation de la piste cyclable, je vous propose, pour un montant de **600 000 € HT** le nouveau plan de financement suivant :

- |                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| – Conseil Général de Tarn-et-Garonne | <b>120 000 €</b> |
| – Région Midi-Pyrénées               | <b>120 000 €</b> |
| – Etat (acquis)                      | <b>150 000 €</b> |
| – Union Européenne (FEDER)           | <b>210 000 €</b> |

Je vous demanderais donc de bien vouloir :

- m'autoriser à solliciter des subventions auprès de la Région et de la Communauté Européenne pour le financement du confortement des berges et la réalisation des travaux du parcours cyclable sur le canal de Montech.

### **III – La Vélo Voie Verte de l'Aveyron**

L'étude pour déterminer les emprises et définir les travaux nécessaires à la réalisation de cet itinéraire cyclable et équestre entre Montauban et Montricoux a débuté. L'avant-projet doit être finalisé et remis à la fin du premier trimestre. Il vous sera présenté à l'occasion de notre Décision Modificative 1.

La procédure pour la constitution des différents dossiers : étude d'impact, loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique et détermination des emprises foncières est en cours d'élaboration.

Je vous demanderais de bien vouloir ratifier un crédit de paiement complémentaire de **30 000 €** sur **l'article 2031, sous-fonction 621 VVVA** pour le financement de cette étude.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

### ***I – La « Vélo Voie Verte des 2 Mers »***

- L'implantation de la signalisation directionnelle et touristique est achevée ;
- Approuve les orientations suivantes pour 2012 dans le cadre du développement de la Vélo Voie Verte :
  - développement des équipements et des services dédiés aux usagers,
  - programme de réhabilitation des maisons éclésiastiques en lien avec VNF et les collectivités locales,
  - réhabilitation de la pente d'eau de Montech par VNF dans le cadre du plan canal : réalisation prochaine d'une étude pour définir un projet lié à l'accueil touristique ;
- Approuve à cet effet, les propositions suivantes de l'ADT dans le cadre de la poursuite de la valorisation de la Vélo Voie Verte et des territoires de son périmètre :
  - accompagnement des prestataires dans une labellisation « accueil vélo »,
  - sensibilisation des collectivités locales traversées au développement d'aménagements complémentaires,
  - développement d'une signalétique de jonction et des Relais Informations Services dédiés à l'itinérance,
  - poursuite des actions de promotion des séjours vélo auprès d'un public de proximité,
  - observation des flux, veille permanente des modes de consommation ainsi que des niveaux de satisfaction des clients ;

## ***II - « La bretelle de Montech »***

– Autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la Région et de la Communauté Européenne pour le financement du confortement des berges et la réalisation des travaux du parcours cyclable sur le canal de Montech dont les plans de financement sont les suivants :

- confortement des berges : 260 000 € HT

dont :

– Conseil Général de Tarn-et-Garonne	210 000 €
– Région Midi-Pyrénées	50 000 €

- réalisation de la piste cyclable : 600 000 € HT

dont :

– Conseil Général de Tarn-et-Garonne	120 000 €
– Région Midi-Pyrénées	120 000 €
– État (acquis)	150 000 €
– Union Européenne (FEDER)	210 000 €

## ***III – La Vélo Voie Verte de l'Aveyron***

- Prend acte que l'étude pour déterminer les emprises et définir les travaux nécessaires à la réalisation de l'itinéraire cyclable et équestre entre Montauban et Montricoux a débuté, l'avant-projet doit être finalisé, remis à la fin du premier trimestre et présenté à l'Assemblée départementale à l'occasion de la DM 1 ;
- Ratifie à cet effet un crédit de paiement complémentaire de 30 000 € sur l'article 2031, sous-fonction 621 VVVA pour le financement de cette étude.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,